



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 14 septembre 2026

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) : une aide économique de 10 millions d'euros pour les entreprises de l'accouage, de l'aval et du ramassage affectées par les conséquences de l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène 2025-2026

Lors de la saison épidémiologique 2025-2026, la France a connu une résurgence importante de la diffusion de l'IAHP : 156 foyers ont été recensés en France, dont 125 foyers dans des élevages commerciaux. Pour prévenir une diffusion accrue, des mesures sanitaires, notamment des restrictions de mouvements de volailles dans les zones réglementées, ont été mises en place. Elles ont eu des conséquences économiques sur l'ensemble de la chaîne de production avicole, au-delà des seuls élevages touchés.

Afin de faire face à ces répercussions, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, annonce la mise en place d'un dispositif d'aide économique destiné aux entreprises de l'accouage, de l'aval et du ramassage touchées par les conséquences de l'épizootie d'IAHP 2025-2026.

Doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros, ce dispositif vise à accompagner les entreprises de ces trois maillons ayant subi une perte d'activité substantielle liée aux mesures de lutte contre la diffusion de l'IAHP. Seront ainsi éligibles les entreprises dont l'activité est directement liée aux élevages de volailles et dont l'excédent brut d'exploitation (EBE) a significativement baissé du fait des restrictions sanitaires mises en œuvre pendant la saison épizootique 2025-2026, dans la mesure où elles fournissent des animaux ou des services ou sont approvisionnées par des élevages situés notamment en zone réglementée.

Les professionnels seront réunis dès cette semaine pour établir les paramètres du dispositif, préalable nécessaire à la notification obligatoire auprès de la Commission européenne.

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv